

L'université n'est pas une entreprise !!

Le savoir n'est pas une marchandise !!

Les Assemblées Générales étudiants-personnels (ouvertes à toutes et tous) du 28/01/09 et du 04/02/09, voyant les conditions de travail et l'accessibilité à un service public d'enseignement supérieur se dégrader à vitesse accélérée, exigent le retrait des projets de réformes concernant la masterisation des concours d'enseignement du primaire et du secondaire, la modification du statut des enseignants-chercheurs, et le contrat doctoral unique, et l'abrogation des lois LMD, LOLF et LRU.

-Réforme du statut des enseignants-chercheurs :

Elle permet la modulation du volume horaire des enseignements (actuellement fixé à 192 heures par an, TD compris) et de recherche selon le bon vouloir du chef d'établissement :

-« bon chercheur » = beaucoup de recherche (mais quelles recherches et à quel prix?)

-« mauvais chercheur » = beaucoup d'enseignement (enseigner deviendrait-il une punition ?)

Cette réforme renforce ainsi le clientélisme, la mise en concurrence des personnels et le contrôle social et pédagogique au sein de la hiérarchie universitaire ; elle conduit à la casse du cadre national du statut (par une dépendance accrue à l'égard du chef d'établissement). Elle alourdit la charge d'enseignement, conduisant à des suppressions de postes et remettant en cause le lien nécessaire enseignement-recherche ainsi que l'indépendance des enseignants-chercheurs.

-Contrat doctoral unique :

Ce nouveau contrat imposé aux doctorants comporte de nombreux risques :

-Limitation stricte de la durée des thèses à trois ans (quatre avec dérogation) ;

-Inscription en thèse subordonnée à l'obtention d'un financement ;

-Négociation du salaire (avec plancher mais sans plafond) avec le président d'Université.

Déjà largement touchés par la pénurie de financements, les doctorants en Sciences Humaines et Sociales seront particulièrement touchés par ces modifications de leur statut. De plus et malgré un discours affirmant que l'enseignement supérieur, la recherche et les jeunes chercheurs sont des priorités nationales, 225 allocations de recherche et environ 250 postdocs financés auparavant par le CNRS vont être supprimés, ce qui aura pour conséquence d'aggraver les conditions d'existence des doctorants.

- Réforme des IUFM :

Les IUFM disparaissent au profit de « masters enseignement » (masterisation). L'année de préparation au concours existant actuellement est remplacée par deux années de master (avec préparation de mémoires) auxquelles s'ajoute le concours durant la seconde année. La sélection sociale (une année supplémentaire à financer) et pédagogique (due aux suppressions de postes) augmentent inévitablement. En parallèle, la

diminution du nombre de places au concours permettra d'embaucher les reçus- collés (validation du master mais échec au concours, ou l'inverse, ou admissible à l'oral seulement) en tant que contractuels ou vacataires. De plus, l'année de stage après le concours, basée sur une alternance théorique et pratique, disparaît pour être remplacée par une année de travail à plein temps avec un statut de fonctionnaire stagiaire. Enfin, la casse du cadrage national des recrutements dans le primaire et le secondaire est une conséquence directe de la masterisation.

-Plan Campus :

Il finance seulement 10 universités (ou regroupements universitaires) à hauteur de 3,7 milliards (récupérés par la privatisation de 3,5 % du capital d'EDF, autre service public), dans le but de créer rapidement des pôles d'excellence, des universités d'élites ayant un rayonnement international. Quid des autres universités ?

-Plan PRL (Pluriannuel pour la réussite en Licence) :

Le gouvernement part d'un constat (bien réel) : il y a trop d'échec en premier cycle. Il préconise alors :

-la professionnalisation de toute les filières : stage obligatoire en entreprise pour toute licence, apprentissage de « compétences » (informatique, méthode de travail, écriture de CV, langue vivantes...) au dépend des « connaissances » fondamentales liées à une discipline (Lettres, Droit, Sciences physiques...)

-l' « orientation active », correspondant à une série d'étapes dissuasives et démotivantes que les lycéens et étudiants de première année auront à endurer pour entrer ou rester dans la filière de leur choix.

Autre constat (pas du gouvernement mais tout aussi réel) : 1 étudiant sur 2 est salarié. 81% des étudiants non salariés réussissent leur licence en totalité contre 44% chez les salariés.

-Réforme des bourses/ CROUS :

- A la rentrée 2008, de nouveaux critères d'attribution ont été mis en place pour l'accès aux bourses. La plupart des points de charges liés à des critères sociaux (famille monoparentale, distance université – domicile parental...) diminuent ou disparaissent. De plus, ces dernières années, les loyers en cités universitaires, notamment les rénovées, explosent.

- Les problèmes du CROUS sont aussi d'ordre budgétaire. Ainsi pour 2008 une partie du salaire des fonctionnaires du CROUS a été prise sur les fonds propres (loyers, tickets RU) de celui-ci, et non plus sur des fonds d'Etat. Ce manque de moyens entraîne la précarisation de l'ensemble des personnels (recours aux contrats précaires) et l'augmentation continue de la charge de travail.

-le rapport Lambert : considéré comme la loi LRU des CROUS, il préconise notamment une autonomie budgétaire et administrative accrue ainsi que le transfert de la gestion des bourses aux universités.

-LRU (loi dite relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) :

La loi LRU représente la plus grosse attaque envers le service public d'enseignement supérieur, puisque l'autonomie financière est attribuée à tous les établissements universitaires. Elle a, entre autres, pour conséquences :

I. - la diminution du peu de démocratie déjà existante par l'augmentation des pouvoirs du CA, seule instance décisionnelle, et dont le nombre de membres diminue (passé de 60 à 20 ou 30 membres selon les Universités), alors que la représentation des personnalités extérieures (dirigeants d'entreprises locales, membres du Conseil Régional...) augmente au détriment des personnels BIATOSS et des étudiants.

- le président de l'Université se voit attribuer de nouveaux pouvoirs. Sa fonction se rapproche de plus en plus de celle d'un chef d'entreprise de la connaissance, dégradée en marchandise.

II. Elle met en place de nouveaux dispositifs de recrutement et de gestion des personnels:

- les enseignants chercheurs ne sont plus recrutés par des commissions de spécialistes (majoritairement composées de pairs de la discipline, élus) mais par des comités de sélections mixtes (composés pour partie de personnes étrangères à la discipline ou à l'établissement, nommés).

- la généralisation de l'embauche de contractuels (contrats précaires) chez les enseignants- chercheurs et les BIATOSS de catégorie A.

- l'augmentation du pouvoir du Président d'université sur la gestion des carrières de tous les personnels.

III. Par l'autonomie financière, les Universités doivent « trouver de nouvelles sources de financements » (article 28) :

- Insertion de financements privés par le biais de la création de fondations. Quelles filières seront choisies en priorité par ces nouveaux investisseurs ?¹ Quelle sera leur indépendance ?

- les Universités devenues propriétaires des locaux publics pourront désormais les vendre ou les louer (articles 32 et 33).

- autre variable d'ajustement possible pour le budget des Universités, et ce malgré les promesses du gouvernement : l'augmentation des frais d'inscriptions deviendra, à terme, inévitable pour les Universités appauvries

-L/M/D :

Le LMD prévoit l'autonomie pédagogique et administrative de chaque UFR. Cette autonomie, sous couvert d'une harmonisation des diplômes à l'échelle européenne, est un premier pas vers la mise en concurrence des établissements et des différentes UFR. En effet, chaque Université décidant du contenu de ses diplômes, le cadrage national existant est fortement remis en cause. Les contenus pédagogiques s'adaptent de plus en plus aux besoins du bassin économique local. Cette réforme accroît les inégalités géographiques et économiques dans l'accès à l'enseignement supérieur.

-LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) :

La LOLF change les modes de calcul de financement et l'organisation du service public en général. C'est sur son application que se base la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), dont découlent toutes les dernières réformes des services publics : baisses des budgets, suppression de dizaines de milliers de postes... Avec la LOLF, la ligne budgétaire (rémunération des personnels, frais de fonctionnement...) peut être utilisée à d'autres fins. De plus, l'attribution pour chaque établissement d'un nombre de salariés ne se fait plus par le biais d'un vote parlementaire concernant le nombre de fonctionnaires mais par le vote d'une masse salariale. Pour le secteur de l'éducation, chaque recteur se voit maintenant doté d'une ligne budgétaire et non plus d'un nombre de postes. Il peut donc employer un maximum de contractuels ou vacataires, plutôt que des titulaires, puisqu'il ne raisonne plus en termes d'effectifs mais en termes de budget annuel. Les programmes budgétaires sont établis en fonction d'objectifs chiffrés, d'indicateurs de performance et de réduction des coûts. Les 900 suppressions de postes prévues cette année dans l'enseignement supérieur et la recherche sont une des conséquences directes de cette politique budgétaire.

Depuis plusieurs années, les réformes anti-sociales pleuvent dans l'enseignement supérieur. Celles-ci découlent directement du processus de Bologne, initié en 1999, qui prévoit de faire de l'enseignement supérieur européen la machine à savoir la plus rentable et la plus compétitive du monde. Touchant aussi bien les usagers de ce service public (étudiant-e-s) que les personnels de l'université (BIATOSS, enseignants-chercheurs, et la totalité des personnels du CROUS, administratifs ou ouvriers), ces réformes ont deux objectifs principaux : la mise en compétition des personnels et des établissements, la mise en compétition des usagers, par le biais d'une précarisation des personnels et d'une augmentation de la sélection sociale.

L'université n'est pas une entreprise !!

Le savoir n'est pas une marchandise !!

ⁱ Exemple : en conséquence de l'application de la loi LRU, l'UFR « Lettres, Art et Sciences Humaines » de l'université de Nice a vu son budget réduit de 76% pour l'année 2008/2009.